

Plan Local d'Urbanisme de Bessèges

Pièce 3.4 : plan de zonage Secteur Est de Bessèges

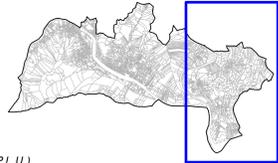
URBANISTE MANDATAIRE du groupement
49, Boulevard de la Colline
34 002 Saint-Côme-de-Revère
v.jerislatelier@urb.fr

Projet arrêté le : 30 Janvier 2018

Projet approuvé le : 29 Janvier 2019

4 Rue Richer de Belleval,
34000 Montpellier
betrom.avocat@gmail.com

Secteur Est de Bessèges - Echelle : 1 / 3 000



LEGENDE

(PRESCRIPTIONS EDICTÉES PAR LE P.L.U.)

- Zonage du PLU
- Périmètre de protection des points de prélèvement pour l'AEP
- Emprise des installations de la station d'épuration
- Alignements d'activités à conserver au titre de l'article L151-16 du CU
- Bâtiments à protéger au titre de l'article L151-19 du CU
- Élément de protection ensemble végétaux à protéger au titre de l'article L151-19 du CU
- Périmètre d'intérêt paysager : ensembles végétaux à protéger au titre de l'article L151-19 du CU
- Périmètre d'intérêt paysager : ensembles végétaux à créer au titre de l'article L151-19 du CU
- Eléments de continuité écologique et trame bleue - Zone humide
- Eléments de continuité écologique et trame bleue - Réservoir biologique
- Massif boisé - zone de transition (50m)
- Marge de recul (100m) : Zone non constructible autour des STEP (zone non aedificandi)
- Marge de recul (30m) : Secteurs affectés par le bruit
- Marge de recul (15m/25m) : Limite particulière d'implantation des constructions (zone non aedificandi)

Dans les zones couvertes par le risque inondation se référer aux plans 4.1.1. PPRI du bassin versant de la Cèze et 4.4. zonage d'assainissement des eaux pluviales

- PPRI - Zone à risque de débordement
- Zone à risque d'érosion de berge : zones de francs bords de 10m par rapport au bord du cours d'eau

EMPLACEMENTS RESERVES

- Emplacement réservé pour l'élargissement de voie et la création ou l'aménagement d'espace public

N° ER	OPERATION	BENEFICIAIRE	SURFACE (m²)
1	Stationnement	Commune	916
2	Extension du cimetière	Commune	1411
3	Démolition de bâtiment vétuste pour création d'espace public	Commune	201
5	Démolition de bâtiment vétuste pour création d'espace public	Commune	249
6	Démolition de bâtiment vétuste pour création d'espace public	Commune	258
7	Création de voies "mode-doux" (2.5m de profondeur)	Commune	587
8	Démolition de bâtiment vétuste pour création d'espace public	Commune	186
9	Espace public réservé à l'aménagement des bords de rivière, espaces verts, jeux et pique-nique	Commune	3264
10	Création de voies "mode-doux" (2.5m de profondeur)	Commune	1509

